

Le castor et la concertation

Anticiper le retour du castor sur le bassin de la Seine pour prévenir les conflits

Après avoir disparu de l'Ile-de-France depuis plus d'un siècle, le castor semble en passe de faire sa réapparition sans aucune intervention humaine. On a aperçu ses traces sur le bassin de la Seine et notamment en Essonne. Le plus gros rongeur d'Europe est attendu avec sérénité par certains, mais pas par tout le monde : les dégâts qu'il cause, notamment aux arbres, peuvent être sensibles. L'expérience montre que la présence du castor, espèce protégée, peut provoquer des tensions, voire des conflits entre les propriétaires fonciers, les défenseurs de la nature et la police de l'environnement.

Le projet de la SNPN, Société nationale de protection de la nature, vise à mettre en place les outils de dialogue et de concertation afin d'anticiper les conflits potentiels ou les tensions avec les parties prenantes locales et de favoriser la cohabitation entre les humains et la nature. Le territoire est celui du bassin versant de la Seine, de l'Essonne et du Loing. Cette fiche a été rédigée avant la mise en place de l'action.

La démarche

La démarche vise à :

– Recueillir la perception des habitants vis-à-vis de l'espèce (habitants, forestiers, agriculteurs, collectivités…)

– Produire des outils facilitant la compréhension de l'espèce

– Co-construire des scénarios pour favoriser la cohabitation

– Accompagner les décideurs et gestionnaires dans les mesures à prendre.

Elle vise à confronter un modèle socio-écologique de prévision de conflits à la réalité du terrain et de ses acteurs afin de l'améliorer pour qu'il soit ensuite opérationnel et transposable à d'autres situations. Il s'agit également de fournir un outil de médiation, cartographique et pédagogique, aux acteurs locaux afin de favoriser la cohabitation entre les hommes et le « sauvage » (la nature non-contrôlée) en travaillant sur les notions d'adaptation et d'acceptation.

Un processus de concertation

Un comité de pilotage a été constitué pour piloter la démarche et engager une concertation avec les acteurs concernés afin de réajuster le modèle au fur et à mesure.

Les partenaires sont les suivants :

– Réseau castor Ile de France

– Deux syndicats de rivières, gestionnaires des cours d'eau : le Syndicat intercommunal d'aménagement, de réseaux et du cycle de l'eau (Siarce) et le Syndicat intercommunal de la Vallée du Loing (Sivlo)

– Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

– Parc naturel régional du Gâtinais

– Agence régionale pour la biodiversité (ARB)

– Département

– associations naturalistes locales

Pour atteindre l'objectif de fournir un outil de médiation et de prévision des conflits, le projet étudie de manière symétrique les facteurs liés à l'habitat du castor et les facteurs liés aux représentations et aux pratiques humaines en rapport avec cette espèce ; il intègre l'ensemble dans une analyse cartographique du socio-écosystème du bassin versant de l'Essonne d'une part et du Loing d'autre part.

Les étapes

La première étape vise à cartographier les bassins versants de l'Essonne et du Loing à l'aide des bases de données géographiques du territoire déjà répertoriées, complétées lorsque des données sont manquantes ou imprécises.

La seconde étape consiste à mener des enquêtes sociologiques auprès des usagers qui seront potentiellement confrontés au castor. Dans un premier temps, des entretiens compréhensifs seront menés auprès des usagers. Leur analyse permettra de formuler des hypothèses dont la validité sera testée ensuite à l'aide d'ateliers organisés sur le territoire d'étude.

En troisième lieu, les résultats seront modélisés et cartographiés afin d'identifier les zones favorables à l'installation durable du castor d'un point de vue écologique et humain, les zones défavorables et les zones à conflits potentiels.

Les résultats seront présentés aux partenaires locaux et seront confrontés à leur connaissance et à leur expertise afin d'identifier les éventuelles erreurs. Suite à cette réunion, des corrections au modèle pourront être apportées.

Enfin, les résultats seront publiés et diffusés vers les riverains et gestionnaires.

Photo : Martina Lion, Cerema.

QUELQUES INFORMATIONS

Année de début d'expérience : 2018
Département concerné : 91

STRUCTURE

SNPN - Société nationale de protection de la nature
9 rue Cels
75014 Paris